

Et pour soutenir cette lutte, l'argent ne lui manquera pas non plus. Ce n'est plus l'Ecole de Médecine seule, mais la population qui veut que justice soit rendue. Elle saura reconnaître ceux qui n'ont que l'égoïsme pour règle et se soucient peu du bien général.

Les médecins élèves de l'Ecole de Médecine, dont le réseau couvre tout le pays, sauront bien faire valoir en masse leur influence en faveur de leur alma mater.

Pour arrêter ce courant des idées et chercher à le paralyser en excitant des craintes chimériques, la rumeur rapporte que le Recteur menace de fermer les portes de l'Université à Québec même si sa succursale ne peut tenir à Montréal ! Personne ne sera dupe de ce langage *et ne craindra un aussi grand malheur !*

Le bruit circulait encore que, pour se rendre aux désirs des Evêques de la province ecclésiastique de Québec, le Parlement Provincial allait être convoqué dans le but spécial, quoi que non apparent, d'accorder une nouvelle Charte à l'Université Laval pour lui permettre, *cette fois*, d'organiser sinon avec justice, du moins *légalement*, toutes les branches qu'elle voudra et lui assurer ainsi le monopole universitaire.

Ainsi cette pauvre succursale de Montréal, si jamais elle existe, aura coûté au pays tous les frais de cette session, sans compter les subsides à venir et ceux que le Parlement lui a déjà accordés à elle et son hôpital, quoi qu'ils n'eussent aucune existence légale !

La convocation des Chambres pour le 28 avril prochain et le but assigné, semblent corroborer cette dernière rumeur. Mais est-il loisible, est-il décent même pour le Parlement de législater en rapport avec la Charte Impériale. Nous avons toujours cru que l'on pouvait en appeler à un tribunal supérieur, mais jamais après un acte impérial en venir au gouvernement local ?

Puis Rome étant saisie de la question en litige, par la *partie laïque* elle-même, la *partie religieuse* peut-elle maintenant chercher ainsi par tous ces subterfuges à échapper aux consé-